

NE SOYEZ PAS UNIQUEMENT ASSURÉ, SOYEZ AUSSI RASSURÉ !

CHRISTOPHE MONEL PRÉSIDENT D'INVESTIS-DOM

Au travers du dispositif de la loi Girardin industriel, INVESTIS-DOM propose à ses investisseurs une réduction d'impôt dans la plus grande sérénité. Rencontre avec Christophe Monel, président d'INVESTIS-DOM.



En quoi consiste la loi Girardin ?

La loi Girardin Industriel est un dispositif de défiscalisation industrielle qui permet à l'investisseur privé français de réduire une partie de ses impôts tout en faisant bénéficier l'exploitant ultramarin de ces investissements. L'objectif de ce dispositif est de développer l'investissement privé en remplacement d'une subvention budgétaire, doter les entreprises ultramarines de moyens économiques comparables à celles de la métropole, favoriser la création d'emplois et renforcer la continuité territoriale entre les DOM-TOM et la métropole. Le dispositif Girardin Industriel entend développer

une économie de l'Outre-mer basée sur une dynamique d'investissement et de création d'emplois.

INVESTIS-DOM est un cabinet d'Ingénierie Financière spécialisé dans la défiscalisation industrielle. En quoi consistent vos activités ?

INVESTIS-DOM est une société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie financière et fiscale et plus précisément dans le montage et la gestion d'opérations de défiscalisation dite défiscalisation Girardin industriel. Nous intervenons dans la zone Océan Indien, à la Réunion et à Mayotte ainsi que dans les Antilles, en Martinique, Guadeloupe et en Guyane.

Nous participons au développement de ces départements en favorisant l'investissement professionnel dans les secteurs du BTP et de la construction, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie et de l'énergie. À ce titre, nous accompagnons les artisans et chefs d'entreprises locaux en leur permettant de financer leurs projets d'expansion via les aides fiscales relatives aux différents volets du dispositif Girardin Industriel ainsi que par l'obtention de subventions Régionales et Européennes.

Contrairement à bon nombre de pres-

tataires intervenant sur le secteur de la défiscalisation industrielle, INVESTIS-DOM maîtrise la totalité du dispositif. De la phase amont consistant à la recherche d'investisseurs à la phase aval consistant à gérer l'administration financière et juridique de ces structures de portage jusqu'à leur dissolution. Cette expertise complète permet la sécurisation des investissements.

Quel est l'intérêt de se faire accompagner par un cabinet comme le vôtre ? Et qu'est-ce qui vous distingue sur le marché ?

Nous sommes présents dans les départements où nous réalisons des investissements. Cette forte présence locale nous permet de vérifier le bien-fondé de l'investissement, et notamment de vérifier que le matériel est bien exploité. Il s'agit d'ailleurs d'une condition nécessaire au bénéfice de la réduction d'impôts.

De plus, bien que notre cabinet n'ait que six ans, nous avons réussi à obtenir la meilleure des assurances du marché. Pour la parfaite sérénité de nos clients, nous proposons une réduction d'impôt assortie d'une réelle garantie. Chez INVESTIS DOM, nous ne nous contentons pas d'assurer nos clients, mais aussi de les rassurer ! ♦

PROPOS RECUEILLIS PAR HELA SASSI

Pour nos clients [...] nous proposons une réduction d'impôt assortie d'une réelle garantie.